

Assurance-chômage—Loi

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Young: Monsieur l'Orateur, vous avez laissé entendre que c'était là un sujet de discussion et non un rappel au Règlement, mais je répondrai au député de toute façon aux fins du compte rendu. Il sait très bien que ce programme suscite des marchés, que certains profitent à l'industrie aéronautique et que d'autres donnent du travail dans tout le pays dans d'autres secteurs.

Je trouve étrange aussi les propos que le chef de l'opposition a tenus il y a quelque temps ainsi que l'an dernier, alors qu'il s'est mis à critiquer vivement tous les jours la Société pour l'expansion des exportations parce qu'elle aidait l'industrie du pays. Il aurait voulu que nous limitions les activités de la Société que nous la dissolvions, que nous réduisions son budget ici et là. Je l'ai invité à aller répéter à mes commettants le discours qu'il avait prononcé à la Chambre des communes. Je serais très heureux qu'il y aille, car j'aimerais faire campagne contre un homme qui prononce de tels discours. Sans la SEE, il n'y aurait pas dans ma circonscription, aujourd'hui, une usine qui emploie plus de 200 personnes et qui vend du matériel lourd de construction aux Russes pour une valeur de 85 millions de dollars.

Une voix: C'est du favoritisme.

M. Young: Ce n'est pas du favoritisme, comme dit le député de Vancouver Quadra (M. Clarke), pas du tout. Cette société a présenté une soumission aux Russes pour fournir du matériel de transport lourd, des véhicules de grande puissance d'une capacité de 200 et 300 tonnes. Comme la Société pour l'expansion des exportations garantit les ventes aux Russes, cette société était sûre d'être payée et de pouvoir rémunérer les travailleurs. Elle a construit une nouvelle usine, toute une nouvelle chaîne de montage et elle vend pour 85 millions de dollars de camions et prévoit en vendre pour 30 ou 40 millions de plus, ce qui signifie de nouveaux emplois. Je soutiens que c'est là le résultat de la bonne gestion du gouvernement et des bons mécanismes de soutien de ce côté-ci de la Chambre.

On peut résumer l'objet de ce débat et l'objet du bill en disant qu'il est indubitablement nécessaire de revoir et de réexaminer les systèmes et les programmes . . .

M. Baldwin: Et les gouvernements.

M. Young: . . . quel que soit le gouvernement. Dans le cas de l'assurance-chômage, c'était un programme conçu pour aider temporairement les sans-emploi à toucher un revenu en attendant de trouver un autre emploi, et non pour servir de solution de rechange à l'emploi lui-même. Personne ne veut d'un régime d'assurance-chômage qui soit l'unique solution à l'emploi. Nous pouvons songer bien sereinement à un régime de soutien du revenu destiné aux sans-emploi en quête d'un emploi qui cherche à améliorer leur situation. A la suite de pressions, cependant, on a forcé et faussé la portée du programme, en partie à cause des abus commis contre le régime. Personne ne niera qu'il y a eu des abus. La question à laquelle nous devons tous nous attaquer est celle de savoir dans quelle mesure il y a eu abus et combien des problèmes que nous déplorons résultent de l'usage abusif des programmes offerts dans le cadre du système.

Le problème, c'est que ce ne sont pas uniquement les employés qui fraudent le régime d'assurance-chômage. Certains employeurs le fraudent aussi en concluant des ententes

avec leurs employés ou en les licenciant à moitié. A certains moments, la complicité entre employeurs et employés a singulièrement compliqué la tâche du gouvernement d'administrer équitablement et honnêtement ce régime. Je sais qu'à l'occasion, dans ma circonscription, où les travailleurs saisonniers sont nombreux dans l'industrie du tourisme et de la culture des fruits, il arrive qu'un employeur, moyennant une entente avec son employé, accepte de continuer à l'employer à temps partiel pour effectuer quelques menus travaux. Ainsi, l'employé qui est partiellement licencié continue de retirer des prestations d'assurance-chômage sans que cela coûte trop cher à l'employeur; c'est au gouvernement qu'il en coûte une bonne somme pour payer la note et financer leurs activités à tous les deux. Je sais que cela se produit.

Je suppose que dans bien des cas on ne peut reprocher aux gens de frauder le régime. Le problème qui se pose dans une région comme la mienne, c'est que bien des gens qui ont accepté un emploi saisonnier l'ont fait en toute honnêteté, croyant pouvoir travailler pendant trois ou quatre mois. Ils savent que c'est comme ça que les choses se passent dans la péninsule. Pour ceux qui n'ont pas d'emploi permanent à l'usine, il reste la possibilité de travailler à la récolte des fruits, dans les hôtels, motels et restaurants en été, au plus fort de la saison touristique. Bien peu croient réellement, à cause de notre climat et du caractère saisonnier de ces industries, que ce travail se poursuivra nécessairement pendant l'hiver et les saisons de transition que sont le début du printemps et la fin de l'automne. Si vous alliez les trouver, leur demander de vous dire en toute honnêteté si, quand ils ont accepté leur emploi saisonnier, ils s'attendaient de les garder toute l'année, je suis convaincu qu'ils vous répondraient non. Si vous leur demandiez, en outre—vu que nous considérons l'assurance-chômage comme une mesure temporaire, un bouche-trou entre les emplois—si en acceptant un emploi saisonnier, sûrs d'être mis à pied et d'avoir à attendre ensuite sept ou huit mois avant de retrouver un emploi, si, dis-je, ils estimaient vraiment avoir droit à l'assurance-chômage pendant toute cette période de sept à huit mois, je suis sûr qu'encore une fois ils vous diraient non. Nombre de ces personnes qui voient les choses en face, et ce que l'assurance-chômage leur coûte, à eux, aux contribuables, au pays, reconnaissent qu'elle impose un bien lourd fardeau au régime en payant ces prestations aussi longtemps. Je dirais même que nombre d'entre eux nous accorderaient que ce n'est pas tout à fait «honnête», qu'ils mettraient en doute que nous puissions continuer encore longtemps à assumer ces frais.

● (1532)

Il va de soi que pour certains chômeurs ce revenu est essentiel. Dans certains cas, les emplois saisonniers n'assurent qu'un bien piètre revenu, mais dans d'autres, ils sont bien payés. Les pourboires des garçons et filles de table peuvent être très intéressants de nos jours quand on travaille ferme. Nombre d'emplois dans l'industrie touristique paient assez bien. Nombre de ceux qui les occupent vous diront, s'ils sont francs, qu'ils ont de bons emplois, qu'au début ils y voyaient un travail saisonnier, mais qu'au fond ils n'insistent pas, ou pas trop, pour toucher l'assurance-chômage pendant les mois d'hiver, surtout quand on leur signale ce qu'elle coûte à tout le monde en tant que contribuables.